

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception <i>22.03.2016</i>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <i>22.03.2016.</i>	N° d'enregistrement <i>F09316 P0064</i>
--	---	--

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une vélo-voie entre les communes de Les Arcs sur Argens, Trans en Provence et Draguignan

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DRACENOISE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Olivier AUDIBERT-TROIN, Président

RCS / SIRET | 2 4 8 3 0 0 4 9 3 0 0 1 2 4 | Forme juridique Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures Routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Section de vélo-voie comprenant : - 1 : création de voie verte : 1500 ml - 2 : revêtement des chemins d'exploitations existants des terres en vignes : 600 ml - 3 : revêtement de l'emprise existante de l'ancienne voie ferrée entre Trans en Provence Quartier le Gabre et le Centre - Ville de Draguignan : 5700 ml - 4 : Signalétique sur voirie départementale - chaussée partagée (chemin accès riverain CD 83) : 900 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement d'une section de vélo voie sur 90 % de chemins existants (exploitations et emprise de l'ancienne voie ferrée) , comprenant différents types d'aménagements en site propre (90% voie verte) et en site partagé (10 % bande cyclable, chaussée partagée) sur les communes de Les Arcs sur Argens - Trans en Provence et Draguignan

4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'une section de vélo voie reliée à Draguignan afin d'assurer la connexion à l'itinéraire cyclable Européen N°8, La Méditerranée à Vélo qui traverse le territoire de la Dracénie d'Ouest en Est : de Sillans la Cascade à Claviers soit 70 km.

Un projet qui répond à trois enjeux :

- Attraction touristique : le vélo est un créneau touristique nationalement reconnue, la Dracénie et plus globalement la région PACA reste un territoire sous équipé. Le Conseil Régional PACA est aujourd'hui Chef de File du projet de mise en œuvre de "la Méditerranée à vélo". La CAD est adhérente au comité d'itinéraire nouvellement créé.
- Développement d'une attraction touristique pour les habitants : liaison entre les bases de loisirs, centres-villes, domaines et caves viticoles.
- Un déplacement local durable pour tous : liaison entre les Pôles d'échanges Multimodaux des Arcs sur Argens et de Draguignan

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus comprennent la réalisation d'une voie verte de 1 500 mètres de longueur en revêtement type enrobé, la pose d'un revêtement enrobé sur 6300 ml sur l'emprise existante de l'ancienne voie ferrée de Trans le Gabre et Draguignan) et la pose de signalétique sur des voies existantes d'accès riverains (900 ml)

La voie verte propose une largeur roulable de 3 à 4 mètres.

Cette voie sera réalisée à 90 % en site propre (modes doux) grâce à l'utilisation de l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

Les travaux seront réalisés en une seule phase à compter de la fin de l'année 2016, pour une durée de 4 à 6 mois.

Ils seront réalisés en totalité hors circulation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Réalisation d'une vélo voie accessibles aux vélos, rollers, trottinettes et personnes à mobilité réduite et interdites aux véhicules motorisés sauf aux engins agricoles sur un très court linéaire (900 ml).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale du projet :	1 500 ml de création 6 300 ml de revêtement enrobé (tout ou partie, selon résultat du MAPA travaux)
Largueur roulable :	900 ml de signalétique (marquage...) 4 mètres de large

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

83 460 LES ARCS SUR ARGENS
83 720 TRANS EN PROVENCE
83 300 DRAGUIGNAN

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 31 ' 6 " 446 Lat. 43 ° 28 ' 40 " 35

Point d'arrivée : Long. 6 ° 28 ' 2 " 007 Lat. 43 ° 31 ' 55 " 686

Communes traversées :

Les Arcs sur Argens
Trans en Provence
Draguignan

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non ^x

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Création de la voie verte en bord de champs de vignes (tournières 300 ml), dans les bois (900 ml) et en bord de RD 1555 (300ml)
 Revêtement sur un chemin d'exploitation existant du domaine viticole Château Ste Roseline (600 ml)
 Revêtement sur l'emprise existante de l'ancienne voie ferrée entre Trans Quartier le Gabre et la Gare de Draguignan (5 700 ml) . Voie déjà fréquentée par la population
 Voies d'accès riverains : 900 ml

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Les Arcs-sur Argens :
 Plan Local d'Urbanisme : avec évaluation des incidences
 Approuvé le 29 mai 2013 ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale
 Trans en Provence :
 Plan Local d'Urbanisme : avec évaluation des incidences
 Approuvé le 13 juin 2013 ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale
 Draguignan :
 Plan d'occupation des Sols
 Approuvé le 30 mars 1989

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 930020304 Vallée de la Nartuby et de la Nartuby d'Ampus Le site porte sur le cours de la Nartuby depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Argens La voie verte traversera cette zone au niveau d'un pont surplombant la Nartuby sur la commune de Draguignan.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	toutefois, une partie du tracé est concerné par une zone de voies bruyantes le long la RD 1555

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPPAUP de Trans-en-Provence
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT des communes des Arcs sur Argens et de la Motte sur Argens approuvé le 26/04/2013 PPRI des communes de Les Arcs sur Argens approuvé le 24/04/2013, de Trans en Provence approuvé le 26/03/2014, de Draguignan approuvé le 10/02/2014
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A environ 4 km du site Val d'Argens n° de site : FR9301626 A environ 4.5 km du site Colle du Rouet n° de site : FR9312014 A environ 7 km du site Forêt de Palayson, Bois du Rouet n° de site : FR9301625
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur le sol et sous sol
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, sur un linéaire de moins de 400 m, passe dans une zone de sensibilité des tortues d'Herman de niveau moyen. Dans cette zone définie, l'aménagement de la voie consistera à élargir une draille existante. Les travaux de débroussaillage et abattage d'arbres seront moindre.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de la commune des Arcs sur Argens et de la Motte. Projet se situant face au site pour une partie de son linéaire, la RD 1555, une zone boisée, ainsi qu'une zone artisanale séparent le site et le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI : Zone potentiellement inondable, à la marge
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Formulaire simplifiée des évaluations des incidences Natura 2000

9. Engagement et signature

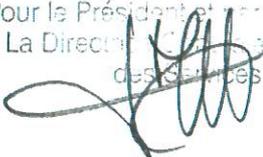
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à DRAGUIGNAN

le, 22 MARS 2016

Signature

Pour le Président et en déléguation
La Directrice Adjointe
des Services



Véronique MORSETTI

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet présenté paraît pouvoir être dispensé d'une étude d'impact car il ne génère aucune incidence sur le milieu environnemental.
- Éloigné d'un Site Natura 2000.
- La traversée du bois dans les terres de Ste Roseline sur 400 ml empruntera la draille existante pour éviter tout abattage d'arbres significatifs:
linéaire dans zone de sensibilité moyenne de protection Tortues d'Hermann (cf : carte jointe dans évaluation simplifiée des incidences Natura 2000)
- Le projet est impacté de manière marginale par la zone de protection du PPRT. L'usine Stogaz se situe en face du projet, séparée par RD 1555, le bois ainsi que la zone artisanale.
- Le projet traverse en surplomb (pont ouvrage SNCF existant) de la Nartuby (commune de Draguignan) la ZNIEFF Vallée de la Nartuby et de la Nartuby d'Ampus
- Situé à 87 % sur des chemins déjà existants.
- Situé à 72 % sur des terrains appartenant à la SNCF, 21 % sur des terrains appartenant à des propriétaires privés, 7 % sur des terrains appartenant au Conseil Départemental du Var,
- Le projet ne générera pas de pollution. Seuls les véhicules d'entretien seront autorisés à emprunter l'aménagement et les engins agricoles pour son linéaire en culture de vignes